

L'ARS Pays de la Loire autorise deux protocoles de coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes

Pour pallier au manque d'ophtalmologistes en Sarthe, l'ARS Pays de la Loire autorise, dans des cas précis, la réalisation du bilan ophtalmologique par un orthoptiste. Objectif poursuivi : réduire, pour une majorité de patients, les délais de prise en charge de douze mois à quinze jours.

Marie-Sophie DESAULLE, Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, a signé le **9 septembre 2013** deux arrêtés autorisant des protocoles de coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes :

- Bilan visuel réalisé par l'orthoptiste pour les enfants de 6 à 15 ans
- Bilan visuel réalisé par l'orthoptiste chez les adultes de 16 à 50 ans

Que prévoient ces protocoles de coopération ?

Le lancement de ce dispositif est initié à partir du cabinet promoteur de ces protocoles, situé au Mans.

Ils ne concernent que des **patients déjà connus du cabinet** et ayant déjà bénéficié d'une **consultation depuis moins de cinq ans** (pour les adultes).

Ils s'adressent aux patients qui font une **demande explicite de renouvellement ou d'adaptation de leur correction optique dans un délai très court** et qui sont **volontaires** pour que le bilan soit réalisé par un orthoptiste.

La **nouveauté** est que le médecin ophtalmologiste contrôle le dossier et les examens à distance et adresse l'ordonnance au patient dans un délai de huit jours après l'examen.

Quel est le bénéfice attendu pour les patients ?

Il s'agit d'une **priorité du Projet Régional de Santé**, qui vise à **améliorer le parcours de santé des personnes** en permettant notamment un accès beaucoup plus rapide à des soins ophtalmologiques.

Concrètement, l'enjeu est de **réduire, pour une majorité de patients, les délais de prise en charge de douze mois à quinze jours.**

Cet objectif s'accompagne de la volonté de réduire également les délais pour un premier rendez-vous avec l'ophtalmologiste et de permettre à ces médecins spécialistes de **se consacrer aux patients dont la santé nécessite des soins plus complexes.**

Un protocole autorisé et accompagné par l'ARS dans le cadre d'une évaluation qui s'appuiera sur un lancement au Mans avec pour ambition une extension au territoire de la Sarthe dans un premier temps

D'après les estimations basées sur l'activité du cabinet situé au Mans, dans cette première phase, **1500 patients** pourraient être concernés par ce mode de prise en charge entre le 1^{er} octobre et la fin décembre 2013.

Ce lancement est accompagné par l'ARS sur le territoire Sarthois, pour **garantir l'évaluation de cette mise en œuvre**, dont les principaux bénéficiaires attendus résident dans la réduction des délais d'attente, l'amélioration des parcours et la satisfaction des professionnels et des patients.

Ce déploiement se construit **en collaboration avec l'Assurance Maladie** pour garantir le suivi des patients et consolider l'évaluation de cette nouvelle pratique.

La Sarthe, territoire d'une organisation complète et novatrice des soins et de la prévention en ophtalmologie

Le projet de l'ARS est de compléter cette organisation territoriale en autorisant, à court terme, la **pratique du dépistage de la rétinopathie diabétique qui pourrait se pratiquer au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles du territoire de la Sarthe.** Il s'agira alors de la **concrétisation d'un axe majeur du pacte territoire santé.**

Il s'agit d'offrir une organisation territoriale qui réduise les délais d'attente pour tous les patients du territoire et qui **améliore la santé publique par une mission de prévention et de dépistage mieux structurée.**

L'ARS Pays de la Loire rend possible cette expérimentation en prenant en charge de façon contractuelle le financement du lancement en Sarthe des deux premiers protocoles autorisés jusqu'à fin 2013.

L'évaluation médico-économique, a aussi pour ambition de **préparer les conditions de ce déploiement** dont les enjeux dépassent largement les frontières de la Sarthe.

